

VŒUX
DE LA COMMISSION DE GESTION 2019
POUR L'EXERCICE 2018

Vœux exprimés par la Commission de gestion 2019 sur l'exercice 2018

Vœu n° 1

Rapport de gestion de la Municipalité

Nous souhaitons que l'Administration remette à la Commission de Gestion le rapport de gestion annuel, dès que celui-ci a été validé par la Municipalité, sous format électronique, sans attendre sa production "papier". Ce gain de temps significatif, de l'ordre de quelques semaines, permettrait ainsi à la Commission de Gestion de prendre connaissance dudit rapport en parallèle à la lecture des procès-verbaux de la Municipalité, d'appréhender certains points des procès-verbaux dans leur contexte et ainsi mieux cibler les éventuelles questions concernant ceux-ci.

Enfin, cette façon de faire permettrait de remonter à l'Administration d'éventuelles coquilles ou besoins de clarification du rapport, qui pourrait ainsi en tenir compte dans la version définitive transmise aux conseillers communaux et versée aux archives.

Réponse : non-admis

Rappelons tout d'abord qu'il s'agit du rapport de la municipalité. Pour le remettre au plus vite aux membres de votre commission, les services fournissent les projets de textes courant janvier déjà. Afin d'améliorer encore sa bienfaisance, ce rapport sera livré plus tard soit après la réception des derniers chiffres, des rapports externes et une relecture attentive. Une fois approuvé par la municipalité, un exemplaire « électronique » sera mis à disposition des membres de la commission en même temps que son envoi à l'imprimeur.

Vœu n° 2

Circulation dans le Bourg de Lutry

Afin d'améliorer toujours plus la cohabitation des usagers du Bourg de Lutry, et bien que la configuration des rues et le système de circulation mis en place limitent déjà fortement la vitesse et la circulation des automobilistes dans ces lieux, la Commission de Gestion demande à la Municipalité d'instaurer une interdiction générale de circuler dans les zones pavées du Bourg, à l'exception des ayants droit comme par exemple les forces de l'ordre, les pompiers, les ambulances, les livreurs ou les riverains, notamment par la pose prochaine des bornes escamotables intelligentes aux endroits stratégiques.

Réponse : non-admis

La Municipalité par l'intermédiaire du Service de la mobilité s'engage à étudier la possibilité de modifier et pacifier les circulations dans le Bourg de Lutry. Néanmoins préalablement à cette étude, il est nécessaire de terminer le Masterplan des mobilités et de réactualiser l'étude de stationnement dans le Bourg de Lutry.

Vœu n° 3

Sécurisation des passages piétons

Par le présent vœu, la Commission de Gestion demande que la Municipalité étudie la possibilité de sécuriser les emplacements où la cohabitation entre piétons et automobilistes peut s'avérer dangereuse, notamment :

- l'entrée de l'autoroute en direction du Valais
- le passage piéton des Champs
- le passage piéton entre le parking de la Possession et la BCV.

Ces endroits, dont la liste n'est pas exhaustive, pourraient être sécurisés principalement par l'installation de panneaux de prévention et de luminaires adaptés ou encore l'installation de panneaux de pré-signalisation, la baisse de la limitation de vitesse ou la pose de structures obligeant l'automobiliste à être plus attentif.

Réponse : admis

- entrée de l'autoroute en direction du valais : nous procéderons à un marquage de cet espace sécurisé au terme des travaux réalisés par l'OFROU sur le secteur considéré.
- passage piéton des Champs : plusieurs services ont déjà conduit des réflexions quant à l'amélioration de la visibilité dudit passage. Nous envisageons de donner un mini mandat à un bureau spécialisé qui aura probablement une approche différenciée des acteurs locaux, ce en lien avec les nombreuses normes fédérales en matière de droit sur la circulation routière.
- passage piéton entre le parking de la Possession et la BCV : ce passage pour piétons, situé dans une zone 30, ne devrait théoriquement pas exister. Une réflexion interservices a déjà eu lieu et nous pourrions la réactiver sous réserve de l'avancement des travaux en lien avec le BHNS.

Vœu n°4

Installation de barrières de sécurité dans les passages sous-routes

La Commission de Gestion souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de mieux sécuriser les passages sous-routes à risque, notamment :

- au Voisinand
- au nord du parking de la Combe.

En effet, bien qu'interdits aux vélos, ces passages sous-routes sont quotidiennement empruntés par de nombreux cyclistes et leur vitesse y est souvent mal adaptée dans leurs pentes perpendiculaires au passage lui-même, où la visibilité est nulle. Nous pensons qu'il serait pertinent d'y placer des barrières de sécurité afin de freiner les cycles et d'éviter un accident avec des piétons qui peuvent ne pas les entendre arriver.

Réponse : admis partiellement

La pose de chicane pour obliger les cyclistes à poser pied-à-terre est techniquement possible. Néanmoins, ces installations vont gêner la progression des piétons dans ces passages sous voies. Le croisement des piétons, des poussettes, des fauteuils roulants avec les vélos ne sera pas aisé à l'endroit de ces chicanes. Nous proposons de maintenir la situation actuelle et d'entreprendre des actions de sensibilisation et de répression avec l'aide de l'APOL. Si la situation ne devait pas s'améliorer, les dispositifs mentionnés ci-dessus pourront être mis en place.

Vœu n° 5

Promotion des échanges linguistiques et culturels avec Sigriswil

À travers ce vœu, la Commission de Gestion souhaite donner une suite « officielle » aux échanges très intéressants avec M. BERDOZ, directeur des Écoles de Lutry.

Lors de cet échange, M. BERDOZ a expliqué qu'il étudiait la possibilité de mettre en place des échanges scolaires avec les Écoles de Sigriswil ce qui a été accueilli avec un enthousiasme certain par la Commission. La Commission pense qu'il est très important de « soigner » les liens avec Sigriswil. Cela pourrait passer par des échanges scolaires, des échanges d'apprentis, des échanges culturels ou encore économiques.

Réponse : admis

La Municipalité encouragera les échanges scolaires avec la commune de Sigriswil et, si nécessaire, apportera son concours à l'organisation de ces derniers, en collaboration avec la direction des écoles.

Les échanges avec Sigriswil, existent déjà au travers de sociétés récréatives telles que les Pompiers, le club de pétanque, le chœur des écoles et la livraison du vin communal. Ils seront encouragés.

Vœu n° 6

Encourager l'utilisation des vélos en améliorant les emplacements disponibles à Lutry

La Commission de Gestion salue les efforts entrepris ces dernières années pour mettre à disposition des places 2-roues; toutefois, constate que la cohabitation entre vélos et motos n'est actuellement pas satisfaisante, notamment au parking de la Possession et à la plage en saison, situations dans lesquelles les motos et scooters occupent une vaste majorité des emplacements 2 roues.

Nous souhaitons ainsi que la Municipalité démarque ces deux utilisations concurrentes:

- En marquant (au sol, par de panneaux adaptés face à celles-ci) les espaces réservés aux vélos.
- A la plage, en posant des panneaux sur la barrière signalant aux 2 roues motorisés qu'un parking dédié est à leur disposition derrière la station de pompage.
- En apposant un autocollant sur les systèmes de fixation récemment installés, indiquant que ces places sont réservées aux vélos.

De façon générale, la Commission de Gestion encourage la Municipalité à poursuivre la mise en place d'infrastructures pour 2-roues et en y optimisant les systèmes de fixation permettant d'attacher les cycles

Réponse : admis partiellement

La Municipalité par l'intermédiaire du Service de la mobilité s'engage à poursuivre l'extension de l'offre en stationnements vélos sur le territoire communal.

Toutefois étant donné que la demande en stationnements vélos fluctue fortement suivant les saisons et que l'espace public n'est pas extensible à souhait, la Municipalité souhaite tirer parti des installations existantes, dans un premier temps. En attendant d'avoir les conclusions du chapitre stationnements vélos du Masterplan des mobilités, la Municipalité favorisera l'installation de supports vélos là où il existe déjà des stationnements pour les véhicules motorisés deux roues.

Vœux n° 7

Charte sur l'égalité salariale

Nous demandons que la Municipalité signe la «Charte sur l'égalité salariale» ; des propositions allant dans ce sens ont d'ores et déjà été formulées à plusieurs reprises sous forme de vœux dans le cadre du Conseil communal, il nous semble primordial d'entamer une démarche allant dans le sens de la promotion et de la mise en avant de l'égalité au sein de l'administration.

Celle-ci commencerait par la signature de la charte édictée par le Conseil fédéral, dont voici les lignes principales :

« En septembre 2016, le conseiller fédéral Alain Berset a lancé la Charte en partenariat avec les cantons et les communes. À ce jour, 16 cantons, 69 communes (NDLR : parmi lesquelles Aigle, Renens, Vevey) et la Confédération l'ont signée.

Les pouvoirs publics jouent un rôle d'exemple dans la promotion de l'égalité salariale. En signant la Charte, les autorités appuient la mise en œuvre de l'égalité salariale dans leur champ d'influence, en tant qu'employeurs, lors d'appels d'offres publics ou en tant qu'organes attribuant des subventions. Cet engagement commun doit envoyer un signal aux employeurs, privés comme publics. La Charte peut être signée par tous les cantons et toutes les communes ».

Réponse : non-admis

La Municipalité considère qu'elle remplit déjà les objectifs de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. En effet, le statut du personnel, à son article premier, stipule que le statut du personnel s'applique à tous les employés (personnel masculin ou féminin) de la Commune de Lutry qu'il soit engagé à temps complet ou partiel ou pour une activité de durée déterminée ou indéterminée. La grille salariale ainsi que le descriptif des fonctions mettent sur pied d'égalité collaboratrices et collaborateurs.

Adopté en séance de Municipalité du 3 juin 2019